

voulions un résultat juste, et non pas agréable. Certains ont eu énormément de peine à décider quelle question devrait être posée pour obtenir un échantillon fidèle de l'opinion des électeurs afin d'éviter de poser le genre de question dont la réponse serait un oui massif.

Tous ceux qui se sont déjà intéressés aux sondages d'opinions admettront, je pense, que ces sondages n'ont de valeur que si l'enquêteur ne s'intéresse au résultat que de façon objective et scientifique. On doit faire en sorte de ne pas poser de question tendancieuse comme, par exemple «Avez-vous cessé de battre votre femme»? Peu importe que la réponse ici soit oui ou non, car elle indiquera de toute façon que vous battiez votre femme. C'est là un genre de question bien facile à formuler. Il me semble que si l'on doit tenir un sondage au cours d'élections, il vaudrait mieux ne pas avoir d'élection du tout. Toutes les dictatures et tous les pays ayant des journaux d'État tiennent des sondages d'opinions, au cours desquels les questions sont posées de façon à donner la réponse voulue. Cela ne donne pas une idée juste des électeurs; on leur demande leur opinion, mais on décide d'avance de leur réponse.

En relisant les manuels d'histoire, vous verrez que c'est une des raisons pour lesquelles le parti national socialiste ou nazi, en Allemagne, a triomphé par une majorité écrasante en 1936 ou en 1937. La question posée ne permet qu'une seule réponse et tous ceux qui veulent bien voter fournissent la réponse voulue.

Les élections sont, à mes yeux, une partie intégrante et essentielle de notre régime démocratique. Cela ne veut pas dire que les hommes publics et les partis politiques n'ont pas à jouer un rôle prépondérant, bien au contraire. Je crois que les programmes électoraux devraient être jugés par des électeurs qui réfléchissent et se renseignent. On devrait leur fournir autant de renseignements que possible et la propagande des partis, et même la popularité du candidat, devraient, me semble-t-il, jouer aussi un rôle important. Il conviendrait que les moyens d'information fournissent des indications sur le pour et le contre de tout ce qu'on propose. Il tarderait que les électeurs disposent de toutes les données possibles afin de pouvoir prendre une décision.

• (5.20 p.m.)

Il s'agirait que chaque parti politique ait le droit, droit dont il jouit d'ordinaire, de faire valoir ses opinions, de façon claire et didactique, afin que les électeurs soient véritablement éclairés et prennent des options utiles à l'intérêt national. Si l'on fait un sondage d'opinion pendant une campagne électorale et

qu'on en publie les résultats, le public a forcément tendance à être influencé. Bien entendu, un grand nombre de gens aiment se ranger du côté du parti victorieux. Si un trop grand nombre adoptent cette attitude, leur décision ne peut-être très intelligente.

Il faudrait faire des sondages de l'opinion publique, je pense. Cet amendement ne vise qu'à interdire la publication des résultats d'un sondage de ce genre depuis le commencement des élections jusqu'à ce qu'elles soient terminées. On pourrait naturellement faire connaître les résultats une fois les élections passées alors qu'il n'y aurait plus de danger d'exercer une influence.

Certains députés allégueront que cela impose une restriction au droit des organismes de faire de tels sondages. La Colombie-Britannique a cependant pris cette disposition. Je n'ai pu m'assurer si cette province avait eu quelque malheureuse expérience qui l'avait poussée à adopter une loi de ce genre. D'après la loi, il n'a pas été possible dans cette province d'entreprendre un sondage et d'en publier les résultats au cours des élections.

La restriction que je propose a un certain mérite, je crois. Elle aura de plus en plus d'importance à mesure que les partis politiques rivaliseront en vue de convaincre le peuple. Je répète qu'il peut y avoir certains changements, par exemple l'allocation de certains montants par électeur aux divers partis, ce qui aiderait ceux-ci à faire accepter leurs idées.

La plupart des gens reconnaîtront, je crois, que les partis politiques devraient être en mesure de renseigner les gens sur leur programme électoral et sur les réalisations à leur actif, et qu'ils devraient faire comprendre à leurs électeurs les problèmes du jour et le rôle qu'ils jouent dans ces problèmes. Cela permettrait aux électeurs de prendre une décision. J'estime donc, puisque nous sommes en train de modifier la loi électorale, que nous devrions défendre à certains moments la publication des résultats des sondages d'opinion.

L'histoire des sondages d'opinion au Canada ne ressemble pas à celle des États-Unis. Nos sondages d'opinion sont souvent des pronostics très exacts. On se demande parfois si leur exactitude provient du fait que les gens en ont pris connaissance ou si cela indique l'influence qu'ils exercent sur les électeurs.

A moins que la personne qui interroge le public ne soit absolument impartiale ou que la question ne soit posée de manière à tirer des renseignements, il serait très difficile de faire des pronostics exacts en se fondant sur ces sondages. C'est pour cette raison, à mon